

« AIDE AUX DEVOIRS - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 »

FICHE D'INSCRIPTION

**Si vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants à l'aide au devoir,
merci de retourner cette fiche d'inscription en mairie avant le 3 août 2026**

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

Souhaite inscrire à l'aide aux devoirs mon enfant ou mes enfants :

Nom et prénom.s :

Classe.s :

Nom de l'école :

En signant cette inscription à l'aide aux devoirs, vous vous engagez à :

- Respecter la « charte périscolaire » de la commune d'Augan, explicitée ci-dessous.

La mise à jour de vos coordonnées aux services de la commune sont indispensables au bon fonctionnement du service.

Fonctionnement de l'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est un service municipal organisé par la commune de Augan avec le soutien de bénévoles. Il est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune de Augan (CP au CM2) et dont les parents souhaitent cet accompagnement durant le temps de la garderie.

Il permet aux élèves de faire leurs devoirs confiés par l'enseignant et d'apprendre les leçons dans le calme. Dans la salle d'étude et afin de réaliser un travail personnel et sérieux, il sera veillé à créer un climat favorable à la concentration.

Attention, il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

Il est par ailleurs rappelé que cette aide aux devoirs ne remplace pas le suivi des parents.

L'aide aux devoirs se déroule à l'espace socioculturel (dans la médiathèque) dès la fin de la journée scolaire, les lundis et jeudis de 17h00 à 18h00 selon les effectifs et les heures de départ des enfants. Chaque séance accueille les enfants sous la responsabilité de 2 ou 3 surveillants bénévoles et d'un agent du service périscolaire. La séance accueillant environ 20 élèves par groupe, de tous les niveaux.

Pendant ces horaires qui se situent en dehors du temps d'enseignement, les enfants sont pris en charge par des bénévoles (autre que des parents d'élèves) sélectionnés par la commune d'Augan.

Fait à Augan, le.....

Signature du ou des responsable(s) de ou des enfants.....

(A compléter si vous mettez en place le prélèvement pour la première fois
ou si vous changez de RIB)

Les prélèvements seront réalisés vers le 20 de chaque mois.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Nom Prénom : (*) _____

Adresse :(*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : France

Identifiant Créancier SEPA : FR 6 0 Z ZZ 8 3 6 | A 6

Nom : Mairie d'Augan

Adresse : Place Saint Marc

Code Postal / Ville : 56800 AUGAN

Pays : FRANCE

BIC

[illegible][illegible]

IBAN

Le (*) :

A (*) :

Signature (*)

(*) : Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB puis adresser l'ensemble à la mairie

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.